



## VILLE D'AUBANGE

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

**Séance du :** 31 mars 2025

**Présents :** Monsieur François KINARD, Bourgmestre  
Mesdames Renée SANCOVA, Échevine et Catherine HABARU, Présidente du CPAS;  
Messieurs Christian-Raoul LAMBERT, Stéphane GOOSSE, Luc WEYDERS et Robin ROSMAN, Échevins.  
Mesdames Véronique BIORDI, Brigitte CORDONNIER, Sophie EISCHEN, Delphine GUELF, Françoise JULIEN, Monique MAYSCHAK, Conseillères communales et Messieurs Arnold BAILLIEUX, Christian BINET, Richard GAUDIER, Kyllian GOEDERT, David HIMPE, Eric JANSON, Bilal LAABOUDI, Dany LUCAS, Olivier MURRU, Alain SPOIDEN, Claude RETTIGNER, Conseillers communaux.  
Monsieur Adrien LESPAGNARD, Directeur général f.f.

**Excusés :** Madame Sandrine MARTIN-SAULAS, Conseillère communale.

#### **Délibération n°242 : Décision relative à l'approbation du rapport annuel de l'Opération de Développement Rural (ODR) de l'année 2024 dans le cadre Programme Communal de Développement Rural (PCDR).**

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;  
Vu le Décret du 11/04/2014 relatif au développement rural ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 février 2024 approuvant le programme communal de développement rural de la commune d'AUBANGE ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 relative à la mise en oeuvre des programmes communaux de développement rural (PCDR) ;

Vu la délibération n°2640 du Conseil communal du 18 décembre 2017 décidant du principe de solliciter du Ministre de la ruralité un programme de développement rural pour les sections de la Ville d'AUBANGE et de solliciter l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie, organisme d'assistance, pour la réalisation des différentes phases de l'opération ;

Vu la délibération n°22 du Collège Communal du 17 juillet 2023 décidant d'approuver le projet de Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la Ville d'AUBANGE;

Vu la délibération n°2387 du Conseil communal du 9 octobre 2023 décidant d'approuver le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) ;

Considérant que la Commission locale du Développement Rural (CLDR) a approuvé le rapport annuel de l'Opération de Développement Rural (ODR) de l'année 2024 lors de sa réunion du 12 mars 2025 ;

Considérant le rapport annuel transmis le 18 décembre 2024 par courrier électronique du Service Public de Wallonie - SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d'eau et du Bien-être animal - Direction du Développement rural invitant la Ville d'AUBANGE à marquer son accord sur le rapport annuel de l'Opération de Développement Rural de l'année 2024 mis en annexe ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

#### **DÉCIDE :**

**Article 1er :** D'approuver le rapport annuel de l'Opération de Développement Rural de l'année 2024.

**Article 2 :** De transmettre la présente délibération et ses annexes au Service Public de Wallonie - SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d'eau et du Bien-être animal - Direction du Développement rural.

Le Directeur général f.f.,  
(s) LESPAGNARD A.

Le Directeur général f.f.,  
LESPAGNARD A.



Par le Conseil :

Pour extrait conforme,  
Aubange, le 1er avril 2025



Le Président  
(s) KINARD F.

Le Bourgmestre  
(s) KINARD F.

